

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2008

---

**DROIT COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - (n° 514)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
Mme Vasseur, rapporteure  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« , l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou les convictions »,

les mots :

« ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel destiné à rétablir l'ordre de la liste des motifs de discrimination conformément à celui de la directive 2000/78 du 27 novembre 2000.